



Plan de Coursus de Formation musicale (cours d'instrument et de solfège) à l'École de Musique municipale de Geudertheim

L'enseignement de l'instrument se fait individuellement avec le professeur et est possible dès l'âge de 6 ans (30 ou 60 min au choix).
Un cursus pédagogique par cycle permet à l'élève de progresser à son rythme tout en étant récompensé en fin de chaque cycle d'études.

L'enseignement du solfège est obligatoire dès la première année de 1^{er} cycle, **jusqu'à la fin de ce cycle.**

Les cours d'éveil musical sont accessibles aux enfants **dès leur deuxième année de maternelle.**

À l'entrée au CP (6 ans), l'élève est en initiation musicale et/ou en découverte instrumentale (dans le cas où il n'aurait pas encore choisi son instrument).

À l'entrée en CE1 (7 ans), l'élève intègre le 1^{er} cycle (ou plus tôt après l'accord de l'équipe pédagogique, en fonction de son développement).

Premier Cycle* à partir de 7 ans (CE1), durée 3 à 5 ans					Deuxième Cycle* durée 2 à 4 ans					Cycle libre/cursus personnalisé Pour adolescents et adultes (durée libre)
1	2	3	4	5	1	2	2	3	4	
Ce cycle est destiné à l'acquisition des éléments fondamentaux de la pratique musicale. Le suivi d'une pratique collective est vivement recommandé dès la première année de pratique instrumentale (chorale d'enfants et/ou ensembles instrumentaux et orchestre des jeunes, ensemble de guitares dès la seconde année).					Le second cycle contribue au développement artistique et musical personnel de l'élève en favorisant une bonne ouverture culturelle, ainsi que l'acquisition des bases d'une pratique autonome dans le but de tenir sa place dans une pratique collective. Le suivi de l'enseignement du solfège est obligatoire jusqu'à la fin de ce second cycle.					Le cycle libre permet le suivi de cours "à la carte" selon un projet personnel précis. Il fait suite au second cycle dans l'approfondissement de connaissances et/ou de pratiques pour les musiciens amateurs, ou est accessible aux élèves ayant un profil adapté. L'accès à cette forme de cursus est sous réserve de l'accord du directeur.
Examen ADIAM de fin de 1^{er} cycle (ou évaluations internes)					Examen ADIAM de fin de 2^e cycle (ou évaluations internes)					

* Évaluation individuelle et collective annuelle en concert, audition de classe ou inter-classe.